

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CÉ)
Le mercredi 19 avril à 18h30
Salon du personnel, École de la Petite-Ourse

Procès-verbal

1. Début de la rencontre (Fiche #3)

1.1. Accueil et mot de bienvenue

M. Sheehan souhaite la bienvenue. La rencontre débute à 18h35. Monsieur Sheehan s'excuse de l'oubli de l'envoi de la convocation. Mme Montambeault remercie de l'accueil reçu à l'école.

1.2. Questions du public

Aucune question.

1.3. Prise des présences et vérification du quorum

Présences :

Ann Kane (parent)

Anthony Sheehan (parent)

Emilie Charlebois (parent)

Émilie Godbout (parent)

Fanie Laliberté (membre du personnel)

Lison Montambeault (direction)

Marie-Hélène Gagnon (membre du personnel)

Marie-Ève Lacroix (membre du personnel)

Nancy Rainville (membre du personnel)

Absences :

Danyelle Lévesque (parent)

Stéphane Rakotomahazo (membre du personnel)

1.4. Adoption de l'ordre du jour de la présente rencontre

Le CE adopte l'ordre du jour.

Proposé par Emilie Charlebois, appuyé par Fanie Laliberté. Aucune opposition.

CE22-23-32

1.5. Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 février 2023

Le CE adopte le procès-verbal.

Proposé par Anna K., appuyé par Emilie C. Aucune opposition.

CE22-23-33

2. Décisions du CÉ (Fiche #4, [Pouvoirs d'un CÉ](#))

2.1. **Approbation des règles de conduite et mesures de sécurité (Art 76 et 110.2)**

Mme Montambeault présente le document. Elle mentionne des nouveautés. On exprime l'importance de diffuser le document autrement que par l'agenda : Internet, Forms, courriel. On souhaite qu'il soit plus visible. On mentionne l'importance d'avoir les bonnes coordonnées. On demande si l'horaire de l'école sera ajusté. Questions et discussion sur les mesures de confinement. Proposé par Fanie L. et appuyé par Marie-Ève L., il est résolu d'approuver les règles de conduite de l'école.

CE22-23-34

2.2. **Adoption des règles de fonctionnement du service de garde pour 23-24 (Art 77.2)**

Mme Montambeault présente le document. Il est très complet. Il y a un échange sur la possibilité de prévoir un plateau des frais des journées pédagogiques. Proposé par madame Charlebois et appuyé par Nancy R., il est résolu d'adopter les règles du service de garde.

CE22-23-35

2.3. **Approbation des contributions financières exigées pour le matériel, les activités scolaires et des services de surveillance du dîner pour 23-24 (Art 3, al. 4 ; 7 al. 3 ; 75.0.1, al. 1 et 2 ; et 292, al. 3)**

Mme Montambeault présente les frais suivants :

- 1 – cahier d'activités – max. 60\$ par niveau
- 2 – frais demandés – 65\$ - activités + matériel reproductible/élève
- 3 – frais dîneurs – selon les modalités du centre de services : max. 316,80\$
- 4 – des précisions sur la liste des effets scolaires sont apportées

Proposé par Mme Godbout, appuyé par Marie-Hélène G., il est résolu d'approuver les frais demandés aux parents.

CE22-23-36

2.4. **Adoption Modalités de la rentrée progressive au préscolaire et aux classes spécialisées**

Lison présente les modalités :

« Il est recommandé par le centre de services scolaire que l'entrée progressive pour les élèves HDAA soit applicable selon les paramètres suivants :

- Que cette mesure s'applique au cours des quatre premières journées de classe du calendrier scolaire courant. La première journée de classe étant le 31 août 2023, la rentrée à temps plein se fera donc au premier jour 5 soit le 7 septembre 2023 du calendrier adopté ;
 - Que pour les élèves déjà inscrits au service de garde (SDG), le service soit offert à l'intérieur et à l'extérieur des heures des services éducatifs en classe (de l'ouverture du SDG à sa fermeture le soir);
 - Que pour les élèves non-inscrits au SDG, le service doit être offert à l'intérieur des heures des services éducatifs en classe (du début à la fin des classes);
- Que l'organisation de cette mesure tienne compte prioritairement de la sécurité de chacun des élèves ciblés;
- Que cette mesure n'entraîne pas de frais supplémentaires aux parents de l'élève;
 - Que cette mesure n'amène aucune modification à l'horaire du transport. »

Proposé par Marie-Ève L., appuyé par Anna K., il est résolu d'adopter les modalités de la rentrée progressive.

CE22-23-37

2.5. Approbation

2.5.1. Sortie 5^e année : journée découverte 19 mai

Visite de l'école secondaire Grande-Rivière

2.5.2. Sortie 5^e année : changement de lieu : Mini putt Chelsea

Proposé par Marie-Ève L., appuyé par Mme Godbout, il est résolu d'adopter les activités présentées.

CE22-23-38

3. Information, discussion et suivis des comités

3.1. Suivis au procès-verbal de la réunion de février 2023

3.1.1. Nomination au poste vacant – membre-parents CÉ

Mme Godbout devient le membre en remplacement de Mme Bialek. M. Sheehan sera le représentant au comité de parents.

3.2. Correspondances

M. Sheehan partage une invitation à participer aux activités de la semaine de l'engagement parental organisée par la Fédération des comités de parents du 28 mai au 3 juin. On prend connaissance de l'invitation et après une courte analyse, on suggère de considérer y participer l'an prochain.

3.3. Projet : Habitudes de déplacement des élèves

En collaboration avec la ville, Mobilo va faire un plan de déplacement : un corridor de sécurité. La réponse au sondage est positive. L'OPP sera sollicité pour collaborer au plan par l'entremise d'une marche du quartier. L'objectif est que le plan de déplacement soit prêt en décembre.

3.4. Projet : Parc-École

La demande de financement pour l'aménagement de la cour sera probablement refusée. La ville souhaite faire une entente de partenariat pour un parc-école. Le CSS et l'école sont d'accord. La ville pourra financer une portion de l'aménagement de notre cour par l'entremise de ce partenariat.

3.5. Traiteur 2023-2024

L'école souhaite poursuivre l'entente de services avec la compagnie Mazzola. Il n'y a pas d'opposition.

3.6. Soirée CSSPO Reconnaissances (Anthony et Sophie)

M. Sheehan est le candidat pour le Prix du bénévole de l'école. Lison souligne notre reconnaissance. Pour le Prix Rachel Patry, on a soumis la candidature de Sophie Lambert. Mme Montambeault souligne aussi sa contribution.

3.7. Mise à jour de l'établissement

3.7.1. Direction

3.7.1.1 Prévion de la clientèle 2023-2024

En 23-24, il y aura 15 classes régulières et 6 classes spécialisées. Le quartier génère 12 groupes. Un groupe de surplus au préscolaire proviendra des écoles des environs.

3.7.2. Enseignants

- Mois de l'autisme – vidéo diffusé dans l'ensemble des classes – casse-tête
- On découvre les classes TSA – projet
- Échange de groupes
- On va diffuser les vidéos aux parents
- Marie-Hélène explique le programme d'insertion professionnelle, le mentorat, l'accompagnement des jeunes enseignants.

Il est 20h30, M. Sheehan demande 10 minutes de prolongation. Aucune opposition.

3.7.3. Service de garde

- Retrait préventif de Stéphane
- Les surveillances aux dîners sont fragiles
- Manque de personnel
- On suggère un message aux parents.

3.7.4. Organisme de participation des parents

Prochaine rencontre sera le 3 mai prochain.

Sujet :

- Plan de déplacement
- BBQ en juin
- Cour d'école

3.8. Mise à jour du service scolaire

3.8.1. Représentant au comité de parents

M. Sheehan a assisté à la dernière rencontre.

Sujet :

- Répartition de la clientèle/école
- Présentation de l'analyse pour le plan stratégique

3.8.2. Représentante au comité CSSEHDAA

Mme Kane exprime qu'il y a eu une présentation pour le plan stratégique.

Le comité souhaite renommer le nom du comité.

4. Varia Aucun varia ne fut apporté

5. Prochaine rencontre

Le mercredi 17 mai 2023 à 18h30 – Salon du personnel

6. Levée de la séance

Marie-Hélène Gagnon propose la levée à 20h43